

Séance du mardi 02 avril 2024

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 26/03/2024 <i>L'an deux mille vingt-quatre et le deux avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrick MARCEL,</i>
Présents : 11	Présents : Patrick MARCEL, Stéphane SALIES, Pascal ASCOLA, Sophie ZUBER, Nathalie PELISSIE, Loïc SAUSSEZ, Sabrina ELDIN, Lisiane ASCOLA, Michel BLIGUET, Bruno BOUSQUET, Eliane PRATS
Votants: 11	
Pour : 10	
Contre : 1	
Abstention : 0	Secrétaire de séance: Eliane PRATS

Objet: Adoption du nouveau logo de la commune - 012_2024

Monsieur le Maire rappelle :

- La délibération portant sur la création du site internet de la commune par l'entreprise Point Net et la redéfinition du logo de la Commune ainsi que sa charte graphique par M ARTHUR KEOVONGSACK
- Le logo ci-dessous a été choisi par la Commission des affaires générales à la majorité

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de décider ce qui suit :

- **Processus de Sélection du Logo :**
 - Le Conseil reconnaît le travail effectué par la Commission des affaires générales pour la sélection du logo.
 - Le logo choisi a été évalué en fonction de sa pertinence, de son originalité et de sa représentativité de la commune.
- **Adoption du Nouveau Logo :**
 - Le Conseil approuve l'adoption d'un nouveau logo pour la commune.
 - Le logo sera utilisé pour représenter la commune dans diverses communications et documents officiels.
- **Communication et Mise en Œuvre :**
 - La municipalité s'engage à communiquer largement sur le nouveau logo auprès des résidents et des parties prenantes.
 - Le logo sera intégré dans les supports de communication officiels tels que le site web, les documents administratifs et les panneaux d'affichage.
- **Règles d'Utilisation du Logo :**
 - Le Conseil veillera à ce que le logo soit utilisé conformément aux directives établies.
 - Toute utilisation du logo en dehors du cadre officiel devra faire l'objet d'une autorisation préalable.
- **Entrée en Vigueur :**
 - La présente délibération entre en vigueur immédiatement après son adoption.

 CLARA-VILLERACH


CLARA-VILLERACH

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Dépôt Perpignan
Date de réception de l'AR: 10/04/2024
066-216600510-20240402-012_2024-DE

– **ADOpte** les propositions proposées par Monsieur le Maire,

– **DONNE** pouvoir à M le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à CLARA-VILLERACH, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Patrick Marcel

